

Assemblée régionale

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

28 novembre 2019



Le 28 novembre, les associations membres de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunies pour la dernière assemblée régionale de l'année qui avait pour ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 11 avril 2019
2. Renouvellement des mandats en CDU
 - a. Le bilan régional en chiffres
 - b. Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellements des mandats par l'ARS et de l'accompagnement proposé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'émettre un avis
 - c. A partir du 1er décembre 2019 : quel accompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?

3. Orientations stratégiques 2019-2022 : quelle participation des associations adhérentes ?

- a. Point d'avancement dans l'élaboration des plans d'actions par OS : les actions emblématiques de notre délégation
 - b. Quelle participation des associations adhérentes pour faire réussir nos actions clés ?
4. Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes
 5. Adoption du budget prévisionnel 2020
 6. Questions diverses

L'assemblée régionale s'est ouverte sur l'intégration de trois nouvelles associations : France Rein 69, UNAFAM 03, CLCV 15. Bienvenue à toutes les trois !



1. Adoption du PV de l'AR du 11/04/2019

Le procès-verbal de l'assemblée régionale du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

[Télécharger le procès-verbal](#)

2. Renouvellement des mandats en CDU

a) Le bilan régional en chiffres

Au 22 novembre 2019, 960 candidatures ont été reçues par l'ARS pour les 1224 mandats à pourvoir.

Sur les 306 établissements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 7% des établissements n'ont pas reçu de candidatures,
- ¼ des établissements en ont reçu 4,
- Près de deux établissements sur dix ont reçu 5 candidatures et plus.

Au 26 novembre 2019, 81 % des établissements de la région ont reçu l'arrêté de nomination (250 établissements sur 306).

Parmi ces 250 établissements :

- 6 % n'ont pas de représentants des usagers : 13 établissements dans le Rhône, 1 établissement en Ardèche, 1 établissement dans la Loire et 1 établissement dans le Puy de Dôme,
- 9 % ont 1 seul représentant des usagers : 15 établissements dans le Rhône, 3 dans la Loire, 2 dans l'Ain, 1 établissement en Haute-Loire, Ardèche et Isère.
- 22% des établissements ont deux RU : 18 établissements dans le Rhône, 11 sur le territoire Centre, 9 sur le territoire Sud et territoire Ouest, 8 en Isère,
- 18% des établissements ont trois représentants des usagers,
- 44% des établissements ont 4 représentants des usagers.

Au total se sont 573 bénévoles qui ont été nommés représentants des usagers (certains d'entre eux ayant 2 mandats et plus).

Sur ces 573 bénévoles, ce sont 182 nouveaux RU soit 37 % sur le nombre total de personnes ayant candidatés et nommés à ce jour. Cela représente 214 mandats.

b) Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellement

Une évaluation sur le renouvellement des mandats a été réalisée par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes afin d'être présentée à l'Agence Régionale de Santé.

55 répondants ont permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments :

- 78.2% des représentants des usagers estiment que le délai de réponse proposé entre l'ouverture des candidatures et leur clôture, soit 3 mois, est ajusté ;
- Cependant, 21.8% des représentants des usagers estiment que la période de renouvellement des mandats n'est pas adaptée en raison des vacances estivales et de l'absence de nombreux bénévoles à cette époque de l'année ;
- Sur le formulaire, une très grande majorité estime qu'il est simple à remplir, mais quelques personnes ont souligné la longueur de la procédure et la difficulté à rassembler certains éléments, notamment les attestations de formations antérieures ;
- Enfin, sur l'accompagnement de France Assos Santé dans cette procédure, les outils tels que le kit de soutien ou la communication par mail ont été globalement appréciés et utiles.

En complément de ces informations recueillies grâce à l'évaluation partagée diffusée dans le cadre du



renouvellement des mandats, plusieurs points ont aussi été soulignés par les membres de l'assemblée régionale présente ce jour :

- L'ARS doit veiller à s'adresser à toutes les associations y compris les associations qui ne sont pas agréées car tous les bénévoles sont concernés par le renouvellement ou la prise de mandat ;
- L'ARS doit être plus transparente sur les règles de nomination et notamment sur le choix entre les titulaires et les suppléants d'un même établissement ;
- L'ARS doit être informée des particularités des établissements qui ont fusionné afin d'éclaircir la question du maintien ou du regroupement des différentes CDU ;
- L'ARS pourrait proposer des mandats calés sur des années civiles afin de favoriser la cohérence avec certains projets et notamment créer du lien avec les réponses au bilan annuel des RU proposé par France Assos Santé ;
- L'ARS pourrait envoyer un courrier informatif aux candidats qui n'ont pas été retenus ;
- France Assos Santé doit développer la formation « et si moi aussi, je devenais RU » car cela permet d'avoir un pré-état des lieux des potentielles forces vives pour ainsi mieux cibler dans les territoires ;
- France Assos Santé doit clarifier son rôle dans les nominations des représentants des usagers : rappeler qu'elle n'a aucune responsabilité dans les décisions prises par l'ARS,
- France Assos Santé pourrait dispenser une formation spécifique pour les représentants des usagers siégeant dans les Centres Hospitaliers et les établissements spécialisés en Santé Mentale ;

- Les établissements ne devraient pas pouvoir envoyer les actes de candidature des candidats à l'ARS. Même si pour 78.2% des répondants c'est l'association qui transmet ces informations, cela concerne tout de même 3.6% des répondants de l'évaluation partagée et peut interroger sur la dimension neutre des nominations.

c) A partir du 1er décembre 2019 : quel accompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?

Dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants des usagers en CDU, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes souhaite mettre en place un

certain nombre d'actions qui vise à :

- Accompagner les représentants des usagers dans leur prise de fonction au sein de la CDU,
- Faire connaître les missions et les services de France Assos Santé (notamment le service formation, les RU-nion, l'accompagnement et le soutien des RU),
- Être en conformité avec la norme RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en prévenant de l'utilisation des adresses e-mail des RU et en recueillant leur consentement.

Plusieurs outils seront adressés à l'ensemble des RU, qu'ils soient nouveaux ou non :

- Un modèle de règlement intérieur,
- Le guide (5ème édition) du représentant des usagers du système de santé,
- Le calendrier des formations sur la Région (avec notamment les dates des sessions « RU en avant »),
- La fiche pratique B1 : le représentant des usagers du système de santé,
- La Fiche "Boîte à outils du RU" n° 9 : La population et la santé dans ma région / mon territoire : les données clés,
- La Fiche "Boîte à outils du RU" n° 10 : Présider, ou pas, la Commission des usagers ? Telle est la question !

A partir du 1er décembre 2019 : quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?

Au terme de la campagne de renouvellement des mandats en CDU, il reste des mandats de RU à pourvoir sur la Région. Afin de trouver des bénévoles prêts à s'engager, nous proposons de mener plusieurs actions.

Plusieurs outils seront adressés à toutes nos associations membres :

- La liste des mandats à pourvoir (1 fois par trimestre),
- Le livrable « sensibilisation à la RU » (en début d'année),
- Le dépliant (national) « Devenir représentant des usagers » (en accompagnement de la liste des mandats à pourvoir).

En complément, plusieurs actions spécifiques cibleront les CDU dites « en danger », c'est-à-dire les établissements n'ayant pas ou qu'un seul RU. Un mail sera adressé aux associations proches géographiquement de l'établissement concerné afin d'attirer leur attention sur la situation.

D'autres actions seront menées en parallèle avec notamment l'organisation de plusieurs journées de formation « Et si moi aussi je devenais RU ? » dans les différents territoires ainsi que la participation des salariés de France Assos Santé aux assemblées générales des associations agréées du système de santé pour présenter la représentation des usagers et mobiliser les bénévoles.

3. Orientations stratégiques 2019-2022 : quelle participation des associations adhérentes ?

Pour rappel, l'Assemblée Régionale du 11 avril 2019 a adopté 5 orientations stratégiques pour les années à venir :

OS 1 : Co-construire et promouvoir des parcours de santé pour chacun

OS 2 : Agir pour garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée, innovante et reposant sur un financement solidaire

OS 3 : Aider l'utilisateur à devenir acteur de sa santé

OS 4 : Développer et valoriser le rôle des représentants d'utilisateur, des patients-pairs et des aidants

OS 5 organisationnelle : Faire de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes une organisation de plaidoyer performante

a. Point d'avancement dans l'élaboration des plans d'actions par OS : les actions emblématiques de notre délégation

A l'été 2019, nous avons constitué 4 groupes de travail composés des élus du Bureau, des élus du Comité régional, des adhérents et des salariés afin d'aboutir à une proposition de plan d'actions par orientation stratégique. L'objectif de ces journées d'échanges était de produire un plan d'action organisé autour d'une thématique ou d'une action « emblématique » tout en valorisant les projets déjà menés par France Assos Santé.

A la rentrée 2019, 2 réunions ont été organisées par les groupes de travail qui ont ensuite proposés 2 à 4 actions au Bureau puis au Comité régional. Ainsi, de ces discussions sont ressorties 4 actions phares :

- OS 1 : Former les RU à la santé mentale
- OS 2 : Accès au médecin traitant via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé



- OS 3 : Santé des jeunes
- OS 4 : Trophées des aidants

A la suite de cette sélection, plusieurs étapes viendront préciser chaque action :

- La rédaction des fiches-actions en commençant par les 4 citées ci-dessus,
- La co-rédaction des objectifs, moyens et déroulé en lien avec l'équipe salariée régionale et nationale de France Assos Santé,
- La consultation du siège sur la question des financements,
- L'engagement des discussions avec l'ARS et le Conseil régional sur les différentes propositions.

b. Quelle participation des associations adhérentes pour faire réussir nos actions clés ?

Parmi les actions identifiées, quelle peut être l'implication des associations adhérentes dans la mise en œuvre ?

- OS 1 : Créer un « observatoire régional » des parcours des usagers

Cette action contribue à l'amélioration du système de santé à travers la création d'un observatoire régional des parcours des usagers pour pouvoir poser un diagnostic et proposer des ressources adaptées. Cette action peut s'appuyer sur le tissu partenarial d'acteurs mobilisés par le service AUPRES pour documenter les ruptures de parcours.

L'Assemblée Régionale juge cette démarche particulièrement intéressante car cet observatoire régional pourrait être un levier supplémentaire afin de rendre visible les préoccupations concrètes des acteurs mobilisés sur le terrain. Le Projet Régional de Santé (PRS) montre un certain nombre de disparités transfrontalières, cette collaboration pourrait ainsi faire remonter des éléments qui viendraient enrichir les réflexions de France Assos Santé pour proposer des actions adaptées.

Il est nécessaire que chaque collègue se retrouve dans les orientations stratégiques et s'associe à la démarche, en faisant à la fois remonter les problématiques liées à chaque champ associatif mais aussi au mandat du représentant des usagers pour compléter l'observatoire. La transversalité de cet outil serait un véritable support pour les autres projets de France Assos Santé qui agit sur plusieurs fronts mais la capacité et les modalités pour le renseigner sont tout de même interrogées

- OS 2 : Accès au médecin traitant via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Cette action cristallise plusieurs interrogations sur le niveau d'implication des associations du territoire sur la question des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ainsi que sur le rôle des représentants des usagers. Plusieurs portes d'entrées sont possibles : prévention, amélioration de la qualité des soins, organisation des parcours... Quelle peut-être la contribution des associations du territoire sur ces travaux ?

La question de l'accès aux soins et notamment, l'accès à un médecin traitant interroge plus particulièrement la priorité à donner à cette action. La place des représentants des usagers est ici très importante pour défendre les usagers.

- OS 4 : Trophées des aidants

Il s'agit d'une action innovante qui demande à être cadrée de façon très précise afin de ne pas mettre en concurrence les aidants mais bien de valoriser les initiatives extérieures. L'idée ici n'est pas de récompenser l'individuel mais bien de valoriser les associations qui ont mis en place des actions en faveur des aidants.

Il faudra être vigilant sur les autres projets réalisés ou en cours afin de ne pas être redondant dans les propositions. Il existe déjà beaucoup d'actions réalisées en direction des aidants.

Il faut travailler de manière transversale, il y a régulièrement des appels à projet de l'ARS qui peuvent enrichir nos réflexions. S'intéresser à ce qui a été fait, ce qui existe déjà et ce qui est en cours nous permet aussi une meilleure cohérence entre nos actions et ce qui est déployé sur le territoire.

4. Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes

France Assos Santé annonce la fermeture du service AUPRES [plus d'information sur cette fermeture en p. 25 de ce Bul d'info]

Le service X-Ailes continue de fonctionner et de se développer grâce à la mise en place de nouveaux ateliers collectifs à destination des usagers.




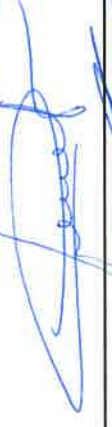





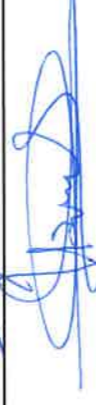



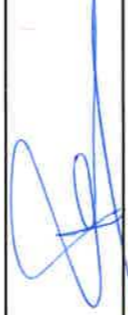



5. Adoption du budget prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

Assemblée Régionale France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

jeudi 28 novembre 2019 - 14h à 16h30

NOM Prénom	Association	Signature
BERCHOUX Jacqueline	VMEH	
BLANCHARDON François	AFA	
BOST Michel	UFC Que Choisir 01	
CABOTTE Elisabeth	JALMALV	
CHABERT Françoise	RAPSODIE	
CHARDINY Marie	JALMALV	
CHIROUZE Brigitte	UFC Que Choisir 26	
DAMON Marc	UDAF 42	
DAMON Nicole	CDAFAL 42	
EFOE Edouard	France Rein Auvergne	
ENGAMBA Joseph	ALCOOL ASSISTANCE	
GILBERT Claudine	Génération Mouvement Savoie	
JARSAILLON Christine	JALMALV	
MENEGHEL Victor	APF France handicap	
MICHAELIAN Elisabeth	UNAFAM 38	
VAUS Chantal	IAS Nord Dauphiné	
MORCANT Jean Marc	URAF	
BRUN Christian	Apejh	
ERAFISS Yasmine	AIDES	
BENOTTI Valérie	UNAPEI ARA	
TOGNET N. Claire	AFFAF	
MOAËZ Georges	(AF) 01	

BLINE Michel	FMAR	
PERRET Christine	AUIAM	
PICARD Roger	APFDP	
GROZ Juviz	AFITSETHW	
FAURAX JIMING	AFDoc Am Blans	
TIME Marie-Catherine	APF France handi cap	
LOUIS Bernard	AFDoc 0109	
CHAREL JM.	Franco Reim 7A	
BORNET O.	Rhinix	
ACHARD Alain	AFD AURA	
FANGET Nanni	CLCV ARA	
CHAMON J. Laurent	CLCV UD 63	
GETTISER V. Serge	Source Reim 74	
GUINOT Pierre	UFC BOURG	
GACHET Aubric	FP- SA	
MOREL Bernard	CRAPAL/CDAFAL 01	
ARANEJA Christophe	VIME HR Rhone	

Arnaud J. VFC

JEANDEL R. Alliance Val de Saône

RESCITE Marc ASSOC 38

RESCITE Marc ASSOC 33

VR
VR

**Assemblée régionale URAASS ARA
du 28 novembre 2019**

14h00 à 16h30 – Manufacture des Tabacs – Salle n°3

6 rue Rollet – Lyon 8e

Procès-verbal

Le 28 novembre DEUX MILLE DIX-NEUF à 14h00, se sont réunis en assemblée régionale à l'adresse ci-dessus indiquée, les membres de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été dressé une feuille de présence (ci-joint) qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Egalement en pièce jointe :

- diaporama support aux échanges,

M. BLANCHARDON François est désigné en qualité de Président de séance. Mme TIME Marie-Catherine est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des personnes présentes :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association « UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES DU SYSTEME DE SANTE – UNAASS », dite « FRANCE ASSOS SANTE »,
- Un exemplaire de la convocation du 28 novembre 2019,
- La liste des membres,
- La feuille de présence certifiée exacte.

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée régionale est le suivant :

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 11 avril 2019
2. Renouvellements des mandats en CDU
 - o Le bilan régional en chiffres
 - o Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellements des mandats par l'ARS et de l'accompagnement proposé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'émettre un avis
 - o A partir du 1^{er} décembre 2019 : quel accompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?
3. Orientations stratégiques 2019-2022 : quelle participation des associations adhérentes ?
 - o Point d'avancement dans l'élaboration des plans d'actions par OS : les actions emblématiques de notre délégation
 - o Quelle participation des associations adhérentes pour faire réussir nos actions clés ?
4. Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes
5. Adoption du budget prévisionnel 2020
6. Questions diverses

Le Président donne ensuite la parole à tout membre désirant la prendre. Plusieurs membres expriment différents points de vue qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 11 avril 2019

Après lecture par le(a) Président(e) de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 21 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Deuxième résolution
Adoption du Budget prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel de la délégation est présenté à l'assemblée régionale qui l'approuve

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le Président de séance propose ensuite la parole à toute personne désirant la prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Président et Secrétaire de séance.

Fait à Lyon

Le 28 novembre 2019

En DEUX (2) exemplaires originaux, dont un exemplaire est adressé à l'Association UNAASS (FRANCE ASSOS SANTE).

Le Président de séance
M. François BLANCHARDON



La Secrétaire de séance
Mme Marie-Catherine TIME



Assemblée Régionale

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes



LYON –28 novembre 2019

Ordre du jour

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 11 avril 2019
2. Renouvellement des mandats en CDU
 - a) Le bilan régional en chiffres
 - b) Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellements des mandats par l'ARS et de l'accompagnement proposé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'émettre un avis
 - c) A partir du 1^{er} décembre 2019 : quel accompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus ?
3. Orientations stratégiques 2019-2022 : quelle participation des associations adhérentes
 - a) Point d'avancement dans l'élaboration des plans d'actions par OS : les actions emblématiques de notre délégation
 - b) Quelle participation des associations adhérentes pour faire réussir nos actions clés ?
4. Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes
5. Adoption du budget prévisionnel 2020
6. Questions diverses



Ouverture – François BLANCHARDON,
président de France Assos Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Actualités &
Accueil des nouveaux adhérents

Accueil des nouveaux adhérents

Collège 1 : France Rein 69

Collège 3 : UNAFAM 03

Collège 5 : CLCV Aurillac Cantal



1 - Adoption du PV de l'Assemblée régionale du 11 avril 2019

Résolution 1

Après lecture par le Président de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 11 avril 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- ▶ (ou adoptée parvoix pour etvoix contre etabstentions.
- ▶ ou rejetée parvoix contre etvoix pour etabstentions)

2 - Renouvellement des mandats en CDU

- a) Le bilan régional en chiffres
- b) Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellements des mandats par l'ARS et de l'accompagnement proposé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'émettre un avis
- c) A partir du 1^{er} décembre 2019 : quel accompagnement à la prise de mandat et quelle poursuite de la campagne sur les mandats non pourvus

Le bilan régional en chiffres

- **Quelques chiffres clés sur les candidatures :**

- **960** candidatures reçues pour 1224 mandats à pourvoir

0 candidature	7%
1 candidature	12%
2 candidatures	17%
3 candidatures	17%
4 candidatures	25%
5 candidatures et +	19%

Le bilan régional en chiffres

► Quelques chiffres clés sur les nominations au 22 novembre 2019 :

► 81% des établissements de la région ont reçu l'arrêté de nomination

Département	Nb d'établissements	Nb d'étb sans RU	Nb d'étb avec 1 RU	Nb d'étb avec 2 RU	Nb d'étb avec 3 RU	Nb d'étb avec 4 RU
Allier	10	0	0	0	1	9
Puy de Dôme	31	1	0	3	7	21
Haute-Loire	12	0	1	3	1	7
Cantal	11	0	0	3	3	5
Sous total	64	1	1	9	12	42
Ain	19	0	2	5	4	8
Loire	30	1	3	6	9	11
Sous total	49	1	5	11	13	19
Drôme	13	0	0	3	2	8
Ardèche	21	1	1	6	3	10
Sous total	34	1	1	9	5	18
Isère	29	0	1	8	11	8
Savoie	0	0	0	0	0	0
Haute-Savoie	0	0	0	0	0	0
Sous total	29	0	1	8	11	8
Rhône	74	13	15	18	5	23
Total Région	250	16	23	55	46	110
en %		6	9	22	18	44

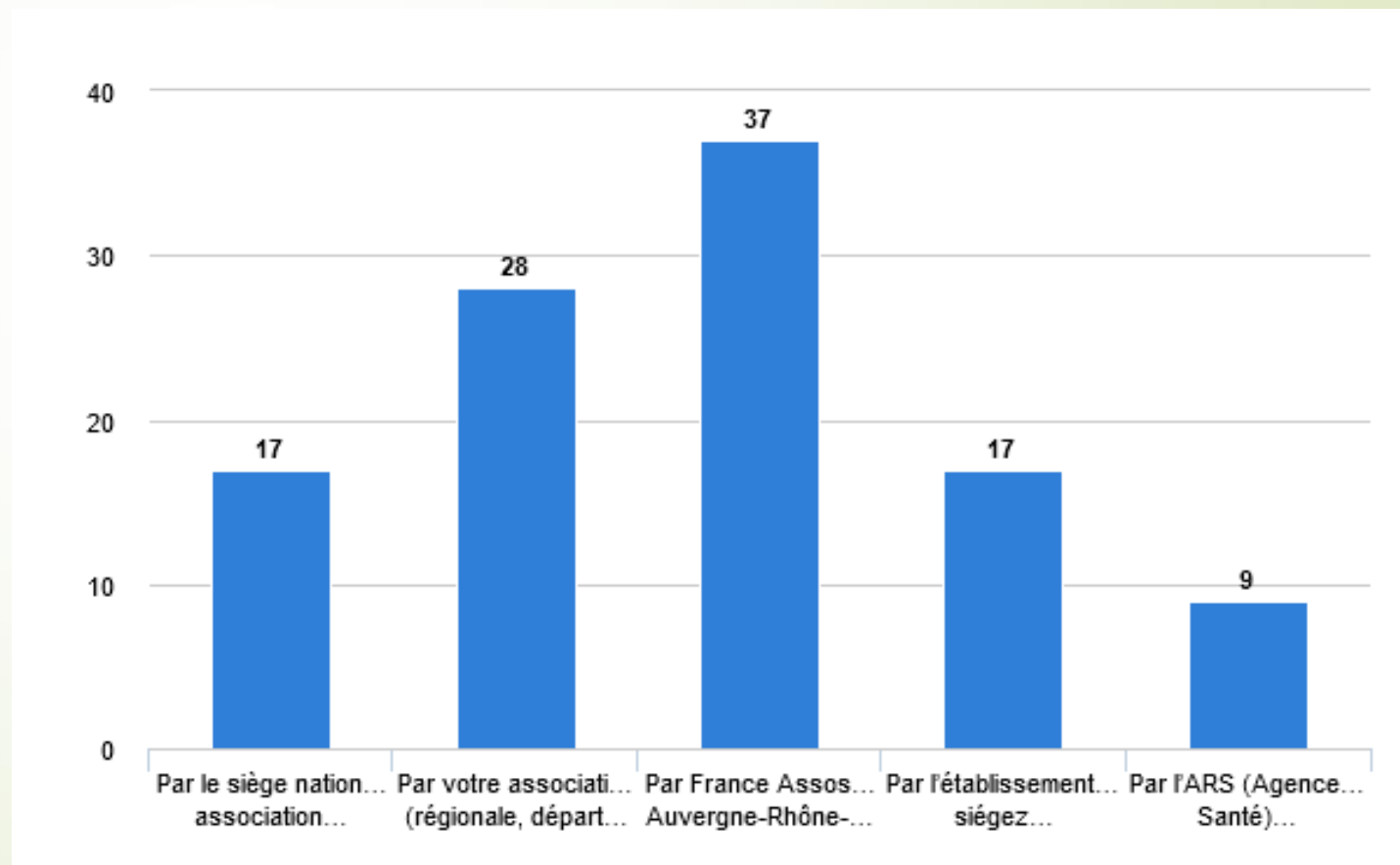
Le bilan régional en chiffres

Département	% mandats pourvus / mandats à pourvoir	% mandats non pourvus / mandats à pourvoir	% d'anciens RU / nb de mandats pourvus	% nouveaux Ru / mandats pourvus
Allier	98	3	62	38
Puy de Dôme	90	10	76	24
Haute-Loire	79	21	50	50
Cantal	80	20	54	43
Sous total	87	13	65	34
AIN	74	26	46	29
LOIRE	72	28	50	26
Sous total	72	28	49	27
Drôme	85	15	57	43
Ardèche	74	26	58	42
Sous total	78	22	58	42
Isère	72	28	70	30
Savoie	0	0	0	0
Haute-Savoie	0	0	0	0
Sous total	72	28	70	30
Rhône	51	47	82	18
Total Région	72	29	65	30

Evaluation partagée

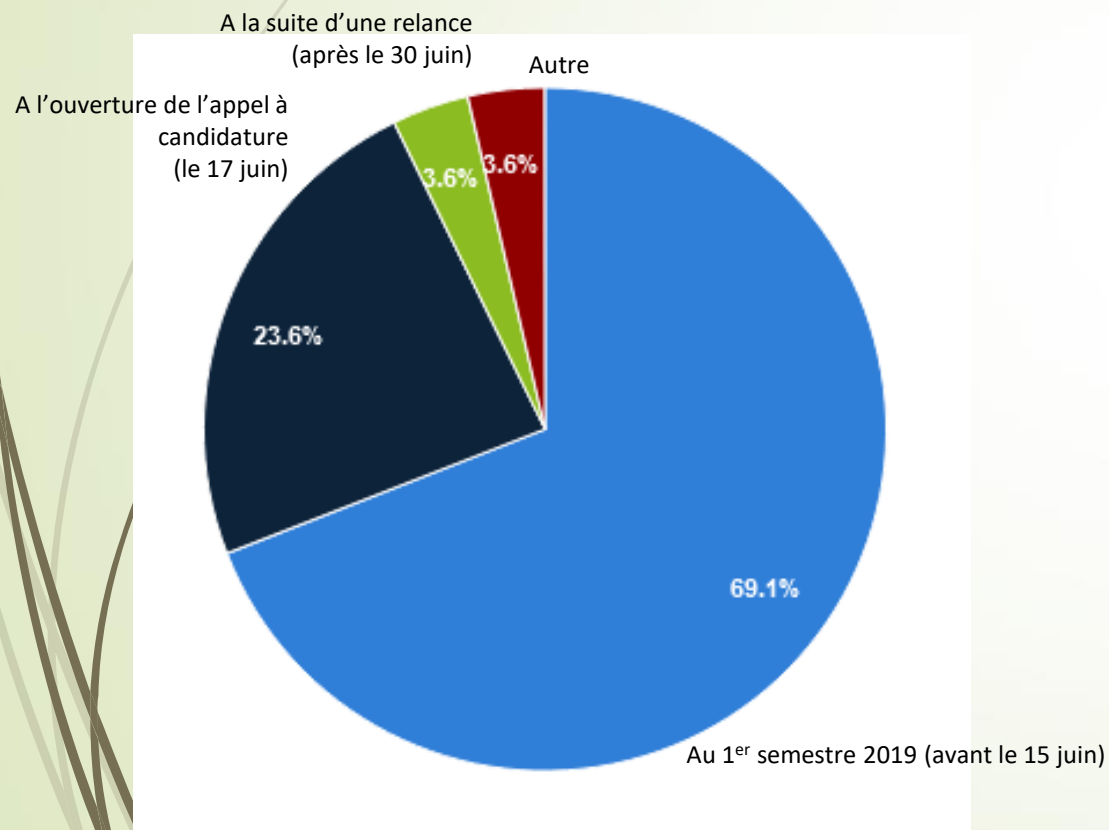
- **Evaluation partagée de la conduite de la campagne de renouvellements des mandats par l'ARS et de l'accompagnement proposé par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'émettre un avis**
- **55 répondants**

1. Par quel biais avez-vous été prévenu du renouvellement des mandats en CDU ? (Plusieurs réponses possibles)

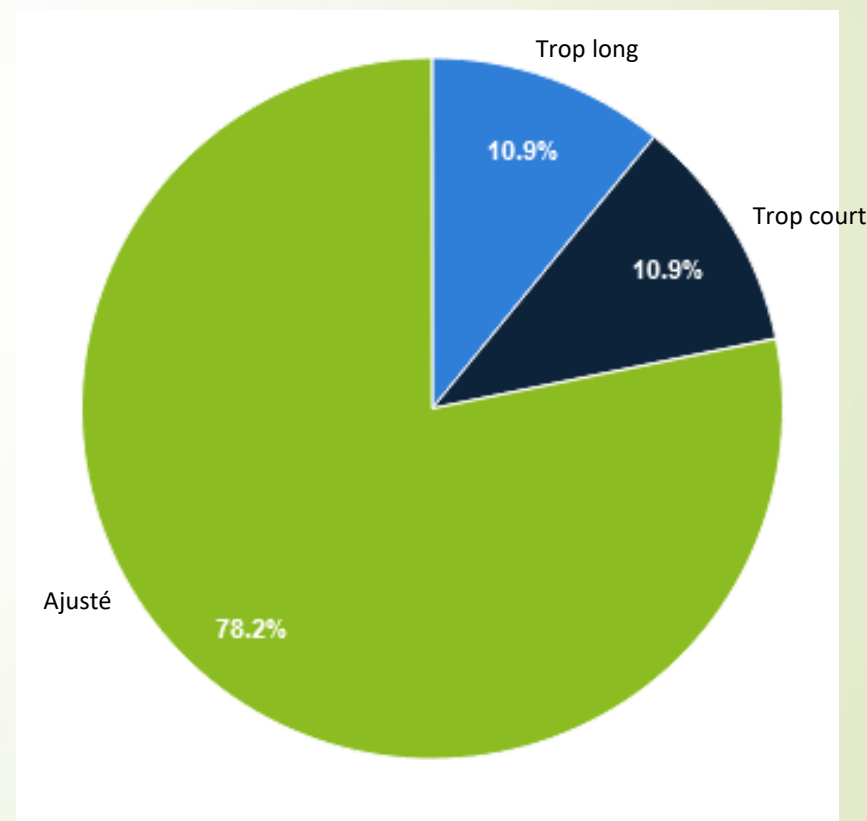


Evaluation partagée

2. A quel moment avez-vous eu l'information quant au renouvellement des mandats en CDU (même de façon informelle, au détour d'une réunion, d'un événement...) :

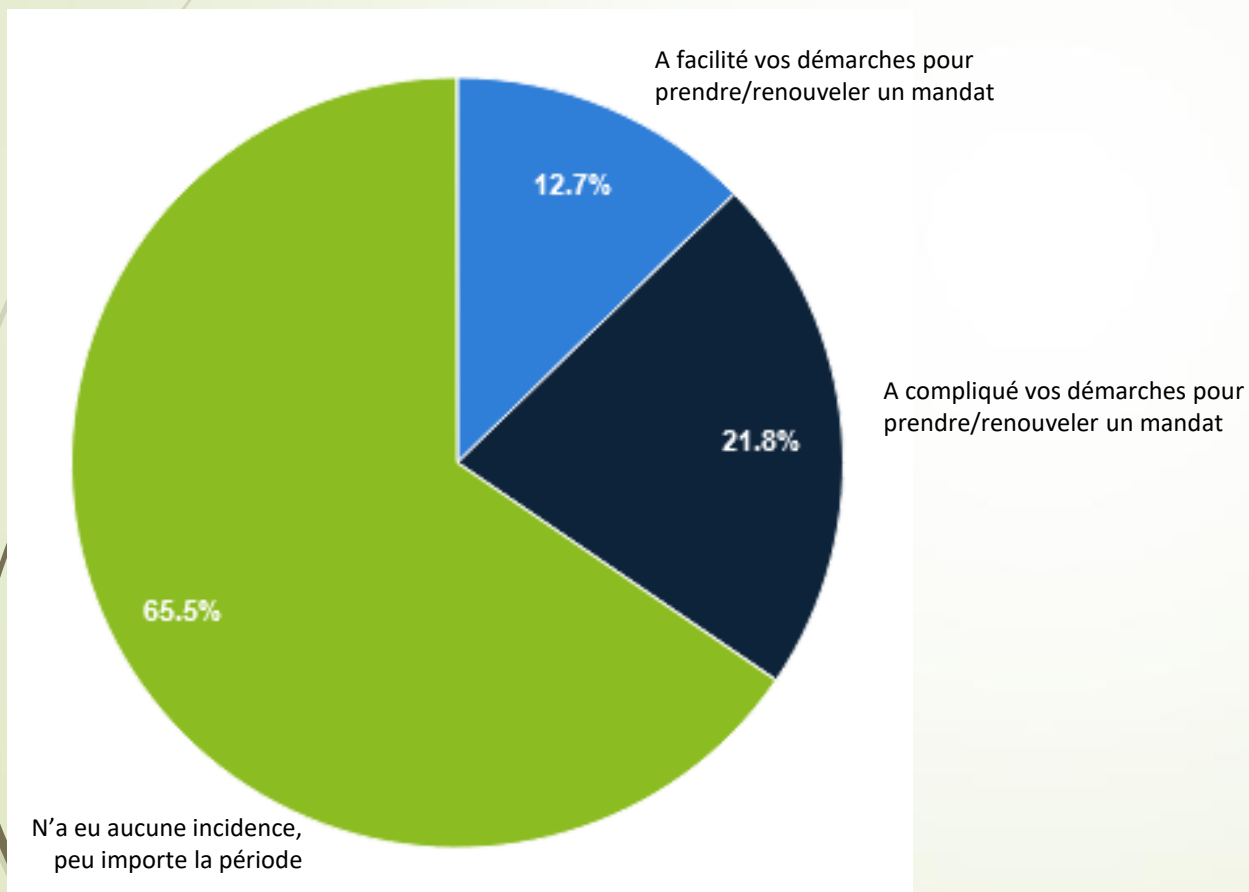


3. Le délai de réponse proposé, entre l'ouverture des candidatures et leur clôture (soit 3 mois), vous a semblé :



Evaluation partagée

4. Pour vous, la période de l'année dédiée à cet appel à candidature (de mi-juin à mi-septembre) :



Commentaires libres :

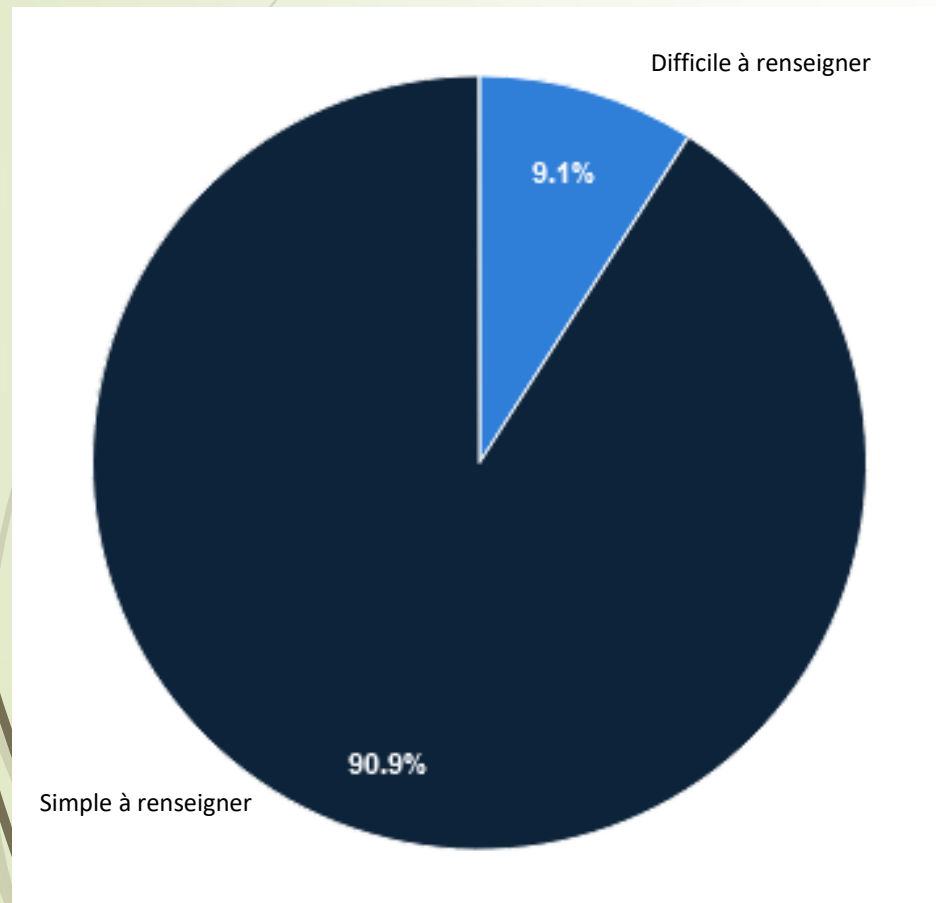
« la période des vacances n'est peut-être pas la plus favorable... »

« la période estivale n'est pas la plus favorable car de nombreux bénévoles sont absents juillet et aout »

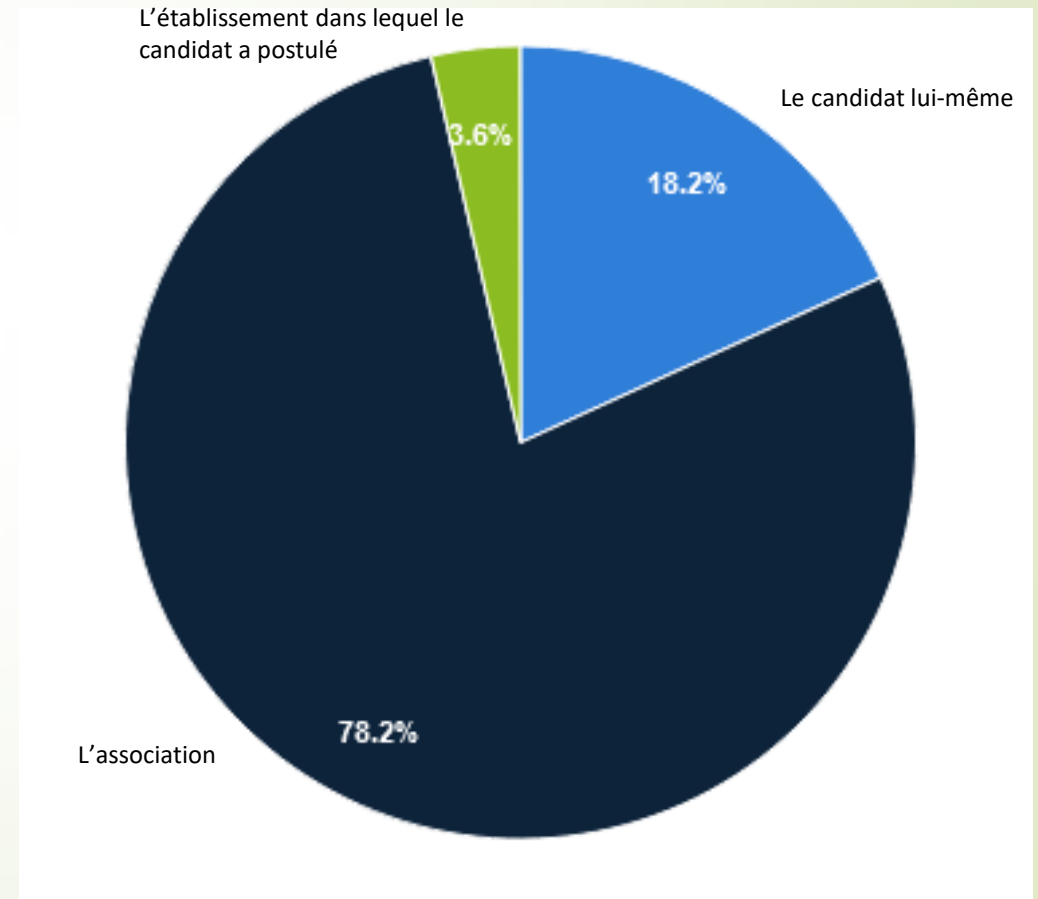
-> 6 fois cette idée : éviter la période estivale / difficulté de mobiliser les adhérents...

Evaluation partagée

5. Le formulaire de candidature vous a semblé :

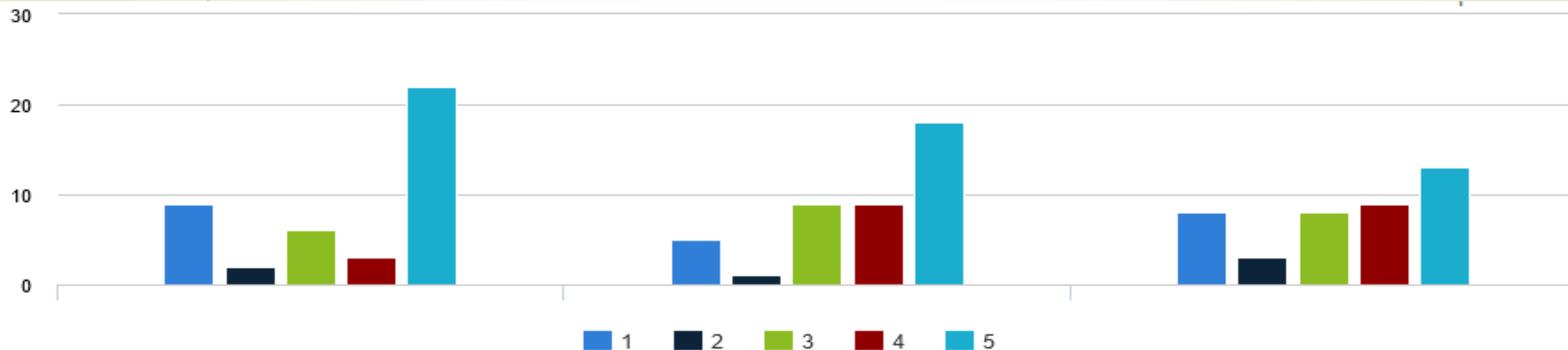


6. Qui a transmis la candidature à l'ARS :



Evaluation partagée

7. Pour accompagner les associations et les RU dans le cadre de ce renouvellement, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place plusieurs actions. Merci de noter de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup) l'utilité pour vous de chacune de ses actions :



	1	2	3	4	5
Kit de soutien (visible : http://cissara.org/actu//news/renouvellement-des-mandats-de-ru-en-cdu-telechargez-notre-kit-de-soutien/)	9	2	6	3	22
Informations par e-mail des RU en CDU déjà en poste sur la Région	5	1	9	9	18
Soutien et accompagnement individuel des RU/bénévoles dans leur démarche de candidature	8	3	8	9	13

A partir du 1^{er} décembre 2019 : quel accompagnement ?

➤ La prise de mandat

➤ Adresser à tous les RU (qu'ils soient nouveaux ou non) :

- Un modèle de règlement intérieur
- Le guide (5^{ème} édition) du représentant des usagers du système de santé
- Le calendrier des formations sur la Région (avec notamment les dates des sessions « RU en avant »)
- La fiche pratique B1 : *le représentant des usagers du système de santé*
- La Fiche "Boîte à outils du RU" n° 9 *La population et la santé dans ma région / mon territoire : les données clés,*
- La Fiche "Boîte à outils du RU" n° 10 : *Présider, ou pas, la Commission des usagers ? Telle est la question !*

A partir du 1^{er} décembre 2019 : quel accompagnement ?

➤ Les mandats à pourvoir :

➤ Envoyer à toutes nos associations membres :

- La liste des mandats à pourvoir (1 fois par trimestre)
- Le livrable « sensibilisation à la RU » (en début d'année)
- Le Dépliant (national) « Devenir représentant des usagers » (en accompagnement de la liste des mandats à pourvoir)

➤ Mener des actions spécifiques et ciblées pour les CDU « en danger » (*Ets n'ayant pas ou un seul RU*):

- Adresser un mail aux associations proches géographiquement de l'établissement

➤ Organiser une journée de formation à Lyon (mars 2019) « Et si moi aussi je devenais RU ? »

➤ Participation aux assemblées générales des associations agréées en santé pour présenter la représentation des usagers et mobiliser des bénévoles



3 – Orientations stratégiques 2019-2022 :
quelle participation des associations
adhérentes ?

3.1 – Point d'avancement

AR du 11 avril 2019 : adoption de 5 OS

5 orientations stratégiques pour France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Il ressort de ces travaux menés parallèlement que, élus du Comité régional et adhérents ont retenu prioritairement les **mêmes 3 orientations stratégiques** :

- OS 3 : Aider l'utilisateur à devenir acteur de sa santé
- OS 2 : Agir pour garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée, innovante et reposant sur un financement solidaire
- OS 1 : Co-construire et promouvoir des parcours de santé pour chacun

Les propositions d'actions des adhérents invitent à **en retenir une 4^e** :

- OS 4 : Développer et valoriser le rôle des représentants d'utilisateur, des patients-pairs et des aidants

Enfin, sur proposition du Bureau, le Comité régional retient également une **5^e orientation stratégique** axée sur l'organisation de la délégation : « Faire de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes une organisation de plaidoyer performante »

3.1 – Point d'avancement

Eté 2019 : constitution de 4 groupes de travail :

- Composition : élus du Bureau, élus du Comité régional, adhérents, salariés
- Objectif : aboutir une proposition de plan d'actions par OS.
- Consignes :
 - Produire un plan d'action organisée autour d'une thématique ou d'une action « emblématique »
 - Proposer des actions susceptibles d'être financées par l'ARS ou le Conseil régional

3.1 – Point d'avancement

Rentrée 2019 : 2 réunions par GT

- Résultats : 2 à 4 actions proposées aux instances par les GT
- Reprise de ces actions par le Bureau puis le Comité régional -> 4 actions (une par OS) mises en avant
 - OS 1 (Parcours) : Former les RU à la santé mentale
 - OS 2 (Accès aux soins) : Accès au médecin traitant via CPTS
 - OS 3 (L'utilisateur acteur de sa santé) : Santé des jeunes (la connaissance des droits pour être acteur de sa santé)
 - OS 4 (RU/Patients pairs/aidants) : Trophées des aidants (actions innovantes)

3.1 – Point d'avancement

Autres actions ressorties :

- OS 1 :
 - Boite à outils parcours et DDU en équipe de soins primaires
 - Favoriser l'engagement des patients dans la formation des professionnels
 - Créer un « observatoire régional » des parcours des usagers
- OS 2 :
 - Téléconsultation : accompagner des expérimentations pour définir les conditions d'usage et d'accompagnement pour en faire un levier pour accéder au médecin traitant

3.1 – Point d'avancement

Autres actions ressorties :

- OS 3 :
 - Favoriser l'appropriation du DMP par les usagers
 - Santé numérique : informer les citoyens pour favoriser l'usage
- OS 4 :
 - Patients pairs
 - Déployer les « bonnes pratiques » en matière de traitement des plaintes et réclamations + médiations
 - Former les RU aux « trajectoires de santé » & accompagner les projets des usagers

3.1 – Point d'avancement

Prochaines étapes :

- Rédiger les fiches-actions en commençant par les 4 plébiscitées
- Les rédiger en associant l'équipe salariée, régionale et nationale
- Interroger le siège sur leur financement
- Engager les discussions avec l'ARS et le Conseil régional

3.2 – Quelle participation des associations adhérentes dans leur mise en œuvre ?

Parmi les actions identifiées, quelle peut être l'implication des associations adhérentes dans la mise en œuvre de...

- OS 1 (Parcours) Créer un « observatoire régional » des parcours des usagers
- OS 2 (Accès aux soins) : Accès au médecin traitant
- OS 4 (RU/Patients pairs/aidants) : Trophées des (actions innovantes) en faveur des aidants



4 - Point sur les services d'accompagnement des usagers : AUPRES et X-Ailes

5 – Adoption du budget prévisionnel 2020



5 – Présentation du BP 2019

Hypothèses sur lesquelles il a été construit :

- Arrêt du service AUPRES (même si valorisation du reliquat des subventions finançant le service estimé au 31/12/2019 pour faire face aux dépenses possibles sur 2020)
- Respecter la dotation de 420K€ de FNDS issue de la clé de répartition nationale.
- Répartition 70 / 30 entre exécution des projets et frais généraux (frais fixes et temps non dédié exclusivement à un projet)

5 – Présentation du BP 2019

Un budget global de 770K€

Principales caractéristiques :

➤ Produits :

- 445 K€ de FNDS (58 %) / 325 K€ de conventions régionales (42 %)
- Conventions régionales déjà en place : X-Ailes (126K€), CPOF ARS (39K€), AUPRES (ARS & Conseil régional : 21K€)
- Des conventions régionales à renouveler (Conseil régional : 50K€) et à négocier (89,5K€, avenant au CPOF ARS)

➤ Charges :

- Par poste comptable : charges de personnel (530K€ / 69%), puis frais de mission (95K€ / 12 %) et locations (loyers / salles 75K€,10%).
- Frais généraux de 29% (224K€)
- FNDS : progression de l'activité plaidoyer
- Conventions régionales : mise en œuvre des plans d'action OS

Résolution 2

Le budget prévisionnel de la délégation est présenté à l'assemblée régionale qui l'approuve.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité des présents et représentés*.

➤ *(ou adoptée parvoix pour etvoix contre etabstentions.*

➤ *ou rejetée parvoix contre etvoix pour etabstentions).*



6 – Questions diverses

Assemblée Régionale

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes



LYON –28 novembre 2019

6.1 – Restitution des travaux des Assemblées territoriales de février 2019

Résultats :

- Atelier 1 / attentes : près d'une dizaine de pistes d'actions identifiées par les adhérents
 - Atelier 2 / urgences du territoire : 4 thèmes ont été plus fréquemment cités...
 - E-Santé, développement de la télémédecine
 - Lutte contre les déserts médicaux,
 - Amélioration du système d'accès aux soins
 - Prévention
- ... & une dizaine de pistes d'actions proposées.